



**Procès-verbal  
de la 2<sup>e</sup> réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2022-2023  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS  
ÉCOLE PRIMAIRE BRASSARD-SAINT-PATRICE**

Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> réunion ordinaire du conseil d'établissement tenue le 8 novembre 2022 au salon du personnel du pavillon Saint-Patrice à 18h30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS(ES)**

Mesdames :

Rebecca Bessette  
Caroline Côté  
Patricia Gaumond  
Geneviève Legault  
Manon M. Dubois  
Marie-Hélène Maheu  
Sylvie Martel  
Karine Martin  
Christelle Proulx-Cormier

Monsieur :

Mathieu Bégin

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT**

Pier-Samuel Poulin  
Anne-Louise Déziel

Directeur  
Directrice-adjointe



**Procès-verbal  
de la 2<sup>e</sup> réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2022-2023  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

CÉ #2022-11-001

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les points suivants sont ajoutés au varia :

- Communication par rapport au Grimpe-o-thon
- Page Facebook des parents
- Fondation Réal D'Anjou

Il est proposé par Rebecca Bessette et appuyé par Geneviève Legault

QUE : l'ordre du jour soit adopté tel que modifié séance tenante.

➤ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27  
SEPTEMBRE 2022**

Corrections :

- À différents endroits : Maheu s'écrit sans « x » et Rebecca ne prend pas d'accent.
- P. 3 : Rebecca comble le poste vacant de Liliane Paradis, c'est donc la 2<sup>e</sup> année d'un mandat de 2 ans.
- P.5 : Il y a « Maheu » en trop dans la phrase (2<sup>e</sup> ligne).
- P. 5 : section 12-a : 1<sup>er</sup> paragraphe : l'achat « de livres » serait plus exact.
- P.6 : point b : *présente les deux campagnes* (enlever un « les »).

Il est proposé par Manon M. Dubois et appuyé par Patricia Gaumond

QUE : le procès-verbal du 27 septembre 2022 soit adopté avec les corrections apportées.

CÉ # 2022-11-002

➤ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal  
de la 2<sup>e</sup> réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2022-2023  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

### **3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Les suivis du procès-verbal de la séance du 27 septembre seront traités au cours de la séance.

Note : Dorénavant, les procès-verbaux et les canevas de prise de notes seront envoyés quelques semaines à l'avance, autant que faire se peut.

### **4. FORMATION OBLIGATOIRE EN LIEN AVEC LA LOI 40**

Les membres du CÉ doivent suivre une formation obligatoire sur la composition, le rôle et le fonctionnement d'un CÉ. Des capsules et des documents sont disponibles en ligne. Les membres du CÉ doivent en prendre connaissance à leur rythme d'ici la première séance de 2023. Les questions que les documents soulèvent pourront être répondues lors des deux prochaines séances (13 décembre et 24 janvier).

### **5. AJUSTEMENT QUANT À NOS RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU SERVICE DE GARDE**

La direction présente les modifications apportées au document :

- Nom des deux techniciennes en couverture
- P. 5 : Ajout de précisions sur les types de fréquentation
- P. 6 : Ajustement des coûts, incluant la note sous le tableau (frais du midi)
- P. 7 : Ajout de la référence à la page Facebook
- P. 7 : Ajustement concernant les journées de tempête pour les enfants inscrits (également modifié séance tenante)
- P.12 : Précision ajoutée : les frais de retard sont applicables par pavillon.
- P. 15 et 16 : Nouveauté : une période et un lieu sont réservés pour réaliser les travaux scolaires de manière autonome en fin d'après-midi les lundis, mardis et mercredis. Les parents ont un formulaire à remplir pour inscrire leur enfant.



**Procès-verbal  
de la 2<sup>e</sup> réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2022-2023  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

Autre modification à venir : les heures d'ouverture en début et fin de journée seront revues en cours d'année et une proposition sera présentée au CÉ.

Les parents ne savent possiblement pas que le service de garde est disponible aux enfants inscrits les journées de tempête (durant lesquelles le personnel doit se présenter). L'information sera ajoutée au contenu du prochain Farfadet. La précision quant à la nécessité d'être inscrit est ajoutée au document séance tenante.

Il est suggéré de remettre l'information sur les aliments à éviter (croustilles, chocolat, friandises) dans la section « Repas et collations » en page 10.

Il est proposé par Karine Martin et appuyé par Marie-Hélène Maheu

QUE : les règles de régie interne 22-23 du service de garde soit adoptées avec les ajustements présentés.

CÉ # 2022-11-003

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. PROCÉDURE POUR BRIS DE SERVICE DU SERVICE DE GARDE RELIÉ À LA PÉNURIE DE MAIN D'OEUVRE**

L'école s'est dotée d'un plan de contingence l'an dernier et les équipes de direction et du service de garde proposent de reconduire ce plan, en ajustant les heures pour 17h et 16h45, au point 3.

Il est proposé par Christelle Proulx Cormier et appuyé par Rebecca Bessette.

QUE : la procédure pour bris de service du service de garde relié à la pénurie de main d'œuvre soit reconduite avec les modifications mentionnées au point 3.

CÉ # 2022-11-004

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal  
de la 2<sup>e</sup> réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2022-2023  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

**7. INFORMATION DE LA DIRECTION**

**a. CADRE FINANCIER 2022-2023 ET BUDGET DU  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

La direction présente les grandes lignes du cadre financier, qui sera adopté en décembre.

La direction tente d'ajuster le budget de classe préscolaire et scolaire pour le faire passer de 10\$ à 12\$, mais ce montant devra être pris dans un autre poste budgétaire.

Piste de solution : les fonds du Grimpe-o-thon et du Course-o-thon pourraient être attribués au matériel pédagogique de manière plus large (livres, jeux, matériel d'art, etc.). D'autres sources de financement pourraient être explorées, comme une ristourne sur les ventes d'une boutique avec un code utilisé lors de l'achat ou encore l'organisation de levées de fonds.

Mesure 15025 : les montants reçus ont été bonifiés l'an dernier pour les moyennes et grandes écoles.

Aide aux parents : 3569\$ sont disponibles. Les idées de dépenses sont les bienvenues.

Le montant de 310\$ réservé au CÉ est offert à l'OPP comme budget de base.

**b. DÉMARCHE MENANT À L'APPROBATION DE LA  
GRILLE-MATIÈRES 23-23**

La direction présente les grandes lignes du processus de consultation en branle en ce moment dans l'école. La grille sera présentée le 13 décembre au CÉ pour approbation.



**Procès-verbal  
de la 2<sup>e</sup> réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2022-2023  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

**c. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE  
D'INTERVENTION GRADUÉE**

Suite à l'adoption du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence, l'an dernier, des outils ont été développés. Ceux-ci ont été déposés sur le Teams, à l'intention des membres du CÉ.

À la fin novembre, les élèves se verront présenter les différents outils (par exemple : niveaux de comportements) et les éléments clés du Plan, incluant le recadrage du « profileur » (outil de communication et non de réprimande). Le tout sera ensuite rendu disponible à l'ensemble des parents et possiblement déposé sur le site web.

**d. TRAVAUX EN LIEN AVEC LA CUISINE PRINCIPALE  
AU PAVILLON ST-PATRICE**

Cette année, 16 927,83\$ (fonds 1) et 22 271,81\$ (fonds 2) ont été dépensés pour moderniser la cuisine pour être en mesure d'offrir un service de cafétéria aux élèves, desquels 5 840,93\$ (fonds 1) et 10 774,31\$ (fonds 2) restent à rembourser. Concernant le fonds 1, le Centre de services scolaire devrait l'absorber.

Deux options sont à explorer : 1- attribuer le 10 774,31\$ en partie au fonds 5 et 2- voir avec le Centre de services scolaires ce qui peut être amorti sur trois ans. La direction demande l'avis du CÉ.

Le CÉ demande à la direction de faire une proposition consistant à prendre la moitié de la somme dans le fonds 5 et de voir avec le CSS quelle est la possibilité d'amortir l'autre moitié sur le plus grand nombre d'années possible (par exemple 3 ou 5). Le plan sera présenté par la direction à la prochaine rencontre.

**e. RETOUR SUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT  
DU MOIS D'OCTOBRE**

La direction présente les résultats du Grimpe-o-thon et du Course-o-thon : 15 119,30\$ ont été amassés. C'est un beau succès.

Une réflexion sur l'encadrement des campagnes de financement pourrait être faite, tel que discuté l'an dernier.



**Procès-verbal  
de la 2<sup>e</sup> réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2022-2023  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

**f. REDDITION DE COMPTES DES SORTIES ET/OU  
ACTIVITÉS ÉDUCATIVES 22-23**

Il n'y a pas de nouvelle information.

**8. INFORMATIONS DES ENSEIGNANTS (S'IL Y A LIEU)**

Aucun point

**9. INFORMATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN (S'IL Y A  
LIEU)**

Aucun point

**10. INFORMATION DE L'O.P.P.**

Une première rencontre a eu lieu la semaine dernière. Huit parents étaient présents, quatre autres étaient intéressés mais non disponibles ce soir-là. Un remue-méninge a été fait. Quelques catégories d'idées qui ont été nommées :

Projets d'envergure

- Décoration des bibliothèques
- Verdissement des cours d'école
- Murales avec un(e) artiste

Activités spéciales :

- Danse
- Party

Journées thématiques

- Journée pyjama
- Traditions du monde

Campagnes de financement

- Bazar
- Pour installer des « croques livres »

Un sous-comité « Noël » a été mis sur pied et se rencontrera prochainement.



**Procès-verbal  
de la 2<sup>e</sup> réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2022-2023  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

Il sera important de faire le lien avec le comité vie scolaire pour travailler en complémentarité. Les PV pourraient être échangés. La direction facilitera le lien entre les deux comités.

**11. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE PARENTS (S'IL Y A LIEU)**

Aucun point

**12. CORRESPONDANCE**

Aucun point

**13. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun point, mais un parent a annoncé son intérêt à présenter un sujet lors des prochaines rencontres, concernant l'anglais à l'école. Le sujet sera soumis à la direction et à la présidence et pourra, le cas échéant, être abordé durant la séance de janvier.

**14. VARIA**

**a. Communication par rapport au Grimpe-O-thon**

Point reporté

**b. Page Facebook des parents**

Point reporté.

**c. Fondation Réal D'Anjou**

Il s'agit d'une fondation qui œuvre en aide alimentaire et qui est prête à aider 40 familles défavorisées de l'école, sous forme de paniers de denrées d'une valeur de 250\$, pour les Fêtes.

Il y a un besoin de bénévoles pour coordonner le projet, faire les achats et monter les paniers. Les membres de l'OPP et les membres du CÉ pourront être mis à contribution.



**Procès-verbal  
de la 2<sup>e</sup> réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2022-2023  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h45.

\_\_\_\_\_  
(signature)  
Le président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
(signature)  
Le directeur